RCS : ST DENIS DE LA REUNION
Code greffe : 9741

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST DENIS DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00718
Numéro SIREN : 834 845 752
Nom ou dénomination : HEP

Ce dépôt a été enregistré le 12/07/2022 sous le numéro de dépôt A2022/004881

DEPOT GREFFE T.C. ST-DENIS
12 JUIL. 2022

HEP

Société par actions simplifiée au capital de 19 674 250 euros
Siège social : ZI de Cambaie - 97861 SAINT-PAUL
834 845 752 RCS SAINT-DENIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le vingt-neuf juin,
A onze heures,

Les associés de la société HEP se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire dans les locaux de SOFICOOP, sis 4 bis rue fond Générèse – Bâtiment le CARAT – 1er étage - 97435 ST-GILLES-LES-HAUTS (EPERON), sur convocation écrite du Président transmise par courrier électronique.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés et participants à l'Assemblée.

Sont présents :

- La société SOFICOOP, représentée par Monsieur Henri LEBON,
- La société HDG, représentée par Monsieur Cédric DUCHEMANN.

--/
/--

L'Assemblée est présidée par Monsieur Henri LEBON, représentant la société SOFICOOP, Présidente de la société.

Mme Leila VELOUPOULE est désignée comme Secrétaire.

--/
/--

Puis, le Président rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement de représentant de la société SOFICOOP ;

--/
/--

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION : Changement de représentant de la société SOFICOOP

Sur décision du Comité de Surveillance de la société SOFICOOP en date du 3 mai 2022, Monsieur Henri LEBON a été désigné pour représenter la société SOFICOOP en sa qualité de Présidente de la Société, en remplacement de M. Pascal QUINEAU.

L'Assemblée Générale prend acte du changement de représentant permanent de la société SOFICOOP.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

--/
/--

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance, Monsieur Henri LEBON, remercie les membres présents et clôt l'Assemblée Générale Ordinaire.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé, par les membres du bureau.

Fait à Saint-Paul, le 29 juin 2022

Extrait certifié conforme

Le Président,
SOFICOOP, représentée par
Monsieur Henri LEBON

